

Simplifier les normes pour les collectivités territoriales

Lille, le 4 novembre 2016



# Simplifier : un enjeu majeur du quinquennat

Mars 2013 : annonce du « **choc de simplification** » par le Président de la République

### Pourquoi simplifier?

- un **enjeu de compétitivité** pour les entreprises
- une attente des particuliers en matière d'allègement des démarches administratives
- une réponse au **besoin de simplification des normes** pour les collectivités territoriales

La simplification: « ardente obligation de notre temps », François Hollande, Président de la République

#### Les enjeux propres aux collectivités

400 000 normes applicables aux collectivités territoriales (stock)

Inflation normative : ce chiffre de 400 000 normes ne décroît pas (flux)

Risque d'atteinte à la décentralisation

→ Mise en place du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) en octobre 2013, afin d'évaluer les normes applicables aux collectivités. Il est composé de 36 membres dont 23 représentants des collectivités territoriales.



Simplifier les normes des collectivités territoriales : les premiers pas

### Les étapes de la simplification pour les collectivités

- Le Premier ministre a instauré un moratoire spécifique aux collectivités territoriales : depuis janvier 2015, aucune charge supplémentaire non compensée ne doit être créée pour les collectivités territoriales.
- La loi NOTRe poursuit les efforts engagés de simplification avec une nouvelle vague de 16 mesures.
- Comités interministériels pour la ruralité (CIR) de Vesoul (sept 2015) et Privas (mai 2016) : **34 nouvelles mesures**



## Les chiffres de la simplification pour les collectivités territoriales

# Plus de 80 mesures pour les collectivités

#### **Environ 50 mesures**

issues de lois de 2014-2015 et du CIMAP de décembre 2013 dont la loi NOTRe du 7 août 2015

#### 18 mesures

annoncées lors du comité interministériel aux ruralités de Vesoul, le 14 septembre 2015. L'ensemble de ces mesures est en vigueur ou le sera au cours de l'année 2016.

#### 16 mesures

annoncées lors du comité interministériel aux ruralités de Privas, le 20 mai 2016. La mise en œuvre de ces mesures est en cours.

e nouvelle vague de mesures sera annoncée en décembre 2016.

SIMPLIFICATION



# UNE METHODE COLLABORATIVE

# Une méthode innovante pour identifier les pistes de simplification

#### Les acteurs :

- ♦ le secrétariat d'État à la réforme de l'État et à la Simplification
- ♦ le secrétariat d'État aux Collectivités territoriales,
- ♦ le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP),
- ♦ la direction générale des Collectivités territoriales (DGCL)
- ♦ les associations nationales d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux

Un travail autour de thématiques variées : gestion des bâtiments, infrastructures sportives, gestion budgétaire et comptable, sécurité, affaires sociales, politiques culturelles, ressources humaines, services techniques...



# Une nouvelle vague élaborée de façon concertée

#### 4 voies d'identification de nouvelles mesures :

- ◆ Des ateliers territoriaux pour consulter les acteurs locaux (participation chefs de services, agents des services déconcentrés de l'État, élus locaux, fonctionnaires territoriaux etc...): Le Havre, Nantes, Lyon, Lille
- ◆ Une collaboration active avec le groupe de travail de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, dans le cadre d'une approche transpartisane, en lien avec le CNEN et la DGCL.
- ◆ Des partenariats avec l'Institut national des études territoriales (INET), les associations nationales d'élus et de fonctionnaires territoriaux, la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL), l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF), l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) et associations métiers (ANDASS, FNADAC, ANDRH, ADRHGCT...)
- **♦** La plateforme participative *Faire simple*.



# Faire Simple ouvre une consultation aux collectivités territoriales

La plateforme participative *Faire simple* a ouvert une consultation pour les collectivités territoriales. Elles peuvent participer directement à l'élaboration des prochaines mesures en proposant des pistes et des mesures concrètes de simplification.



http://www.faire-simple.gouv.fr/

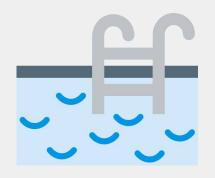




# **QUELQUES MESURES PHARES**

### Les mesures phares

L'allègement de l'obligation de vidange des bassins de piscine : des économies pour les collectivités territoriales



- ♦Un arrêté de 1982 imposait d'effectuer l'opération deux fois par an.
- ◆Les progrès sanitaires réalisés rendent cette obligation inutile.

L'obligation est ramenée à une fois par an entre 6 et 9 millions € par an d'économies attendues

### Les mesures phares

#### La simplification du régime des abords des monuments historiques :



- ◆Jusqu'alors : un périmètre de 500 mètres était établi autour de chaque monument historique.
- ◆Avec la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 : un périmètre ad-hoc pour chaque monument, adapté à la réalité.
- ◆La compréhension de la politique patrimoniale sera améliorée.
- ◆Les contentieux vont diminuer.

### Les mesures phares

La suppression de l'obligation annuelle de réalisation de l'analyse des besoins sociaux par les CCAS :



- ◆Un décret de 1995 imposait de réaliser cette analyse chaque année.
- ♦Une obligation difficile à respecter, notamment pour les petits CCAS.
- ◆ Avec le décret de juin 2016 : obligation de réalisation d'une analyse *par mandature*

un **gain de temps** considérable pour les services des SAS, avec une possibilité de réalisation d'analyses complémentaires, thématiques, en cours de mandature

